

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 22
Absents : 5
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 3
Votants : 27
- dont « pour » : 27
- dont « contre » : 0
- dont « abstention » : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20180327-D201863-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2018

Publication : 28/03/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le vingt sept mars à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 22 mars 2018 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée sise 4, av des 3 frères Arnaud 04400 Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, PIGNATEL Agnès, STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BAGUE Patrice, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, MASSE Roger, BOUVET Patrick et M. FERRON Jean

EXCUSES : Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, MM. BEHETS Jan ayant donné pouvoir à M. BERCHER Francis, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre, M. BULTEL Jean-Pierre, suppléé par Mme REYNAUD Sandra et NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2018/63

OBJET : DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE.

Le Conseil de Communauté,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

CONSIDERANT qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services « culture et patrimoine », « activités pleine nature » et « ordures ménagères » ;

CONSIDERANT qu'en prévision de la période hivernale, il est nécessaire de renforcer le service « ordures ménagères » ;

CONSIDERANT qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Sur le rapport de Madame la Présidente et après en avoir délibéré ;

- **AUTORISE** Madame la Présidente à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée. A ce titre, seront créés :
 - au maximum **4 emplois à temps non complet** à raison de **33/35ème** dans le grade d'adjoint territorial du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions **d'agent d'accueil des musées** du **14 juin au 17 septembre 2018**;
 - au maximum **1 emploi à temps complet** dans le grade d'adjoint territorial du patrimoine principal pour exercer les fonctions de **guide des fortifications** du **16 avril au 30 septembre 2018 puis du 20 octobre au 4 novembre 2018** ;
 - au maximum **1 emploi à temps complet** dans le grade d'adjoint territorial du patrimoine pour exercer les fonctions de **guide des fortifications** du **21 avril au 6 mai 2018, puis du 16 juin au 16 septembre 2018 et enfin du 20 octobre au 4 novembre 2018** ;
 - au maximum **1 emploi à temps complet** dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les

fonctions de **technicien des activités de pleine nature du 14 mai au 19 août 2018** ;

- au maximum 1 **emploi à temps complet** dans le grade d'adjoint du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions **d'agent de médiation** autour du pastoralisme **du 1er juillet au 31 août 2018** ;
 - au maximum 2 **emplois à temps non complet à raison de 24/35^{ème}** dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions de **ripeur** du **1^{er} juillet au 31 août 2018** ;
 - au maximum 5 **emplois à temps complet** dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions de **ripeur et/ou conducteur benne OM** du **18 juin 2018 au 15 septembre 2018 et du 21 décembre 2018 au 22 mars 2019**.
- **DIT** que Madame la Présidente sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
 - **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2018.
 - **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

